

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de chèques postaux : II c. 58
H Joindre 20 ct. en timbres poste H
à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias

TÉLÉPHONES : Rédaction N° 31, Administration et Annonces N° 2.52

ANNONCES  **RÉCLAMES**
le mm. ligne ou son espace
8 ct. Canton
10 ct. Suisse
10 ct. Etranger
Avis mortuaires (à col.) 20 ct.
le mm. ligne 2 colonnes/ét. res.
20 ct.
30 ct.
30 ct.
20 ct.
Compte de chèques postaux II c. 508

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Echos de l'affaire Gustloff

La Suisse répond à la note de protestation de l'Allemagne

Dans sa séance de vendredi matin, le Conseil fédéral a arrêté définitivement les termes de sa réponse à la note allemande de protestation au sujet de l'interdiction de la direction centrale et des directions d'arrondissement du parti national-socialiste en Suisse. Cette note a été remise dans l'après-midi, vers 16 heures, par M. Motta, chef du Département politique fédéral, au Ministre d'Allemagne à Berne, qui a été chargé de la transmettre à son gouvernement. Conformément aux usages diplomatiques, elle ne sera pas publiée, du moins pour le moment.

Quant à son contenu, M. le conseiller fédéral Motta a bien voulu en préciser le sens de la façon suivante :

Le Conseil fédéral admet que chaque Etat a le droit de régler et de coordonner les organisations créées par ses ressortissants dans des pays étrangers, mais ce droit ne peut en aucun cas porter atteinte à la souveraineté de l'Etat qui accorde l'hospitalité à ces organisations. Ces dernières peuvent cultiver le sentiment patriotique, exercer la bienfaisance parmi leurs membres, mais non intervenir dans le domaine politique. La note reconnaît que les organisations étrangères ont le caractère d'une corporation de droit public.

Le point délicat des organisations nationales-socialistes est que leurs chefs sont considérés comme des personnes privées, alors qu'en Allemagne ils ont le caractère de personnalités officielles. Cette différence d'appréciation a été particulièrement sensible à la suite de l'attentat de Davos ; elle est aussi pour beaucoup dans la façon dont l'Allemagne a jugé la décision du Conseil fédéral. Et c'est l'occasion pour M. Motta de souligner que, même si la tragédie de Davos ne s'était pas déroulée, le Conseil fédéral aurait été amené par les circonstances à examiner attentivement la question d'une tolérance ultérieure de la direction du parti national-socialiste allemand en Suisse. Et sur ce point, la note explique que l'attentat de Davos a obligé le Conseil fédéral à trancher la question plus vite qu'il avait l'intention de le faire. Car il ne pouvait naturellement pas courir le risque de se trouver devant un fait accompli : c'est-à-dire la désignation par le Reich d'un successeur à Gustloff. Il est évident que dans ce cas, la suppression de la fonction eût été rendue plus difficile. Du reste, la personne de Gustloff, comme telle, n'a joué aucun rôle ou du moins n'a exercé aucune influence dans la question. Et le chef du Département politique fédéral de souligner que la décision prise par le Conseil fédéral, la semaine dernière, n'avait pas le caractère d'une manifestation politique, ainsi qu'on semble l'avoir cru en Allemagne.

La note conclut en déclarant que le Conseil fédéral ne peut pas revenir sur sa décision, et elle exprime l'espoir que le gouvernement allemand voudra bien, de son côté, s'efforcer de dissiper toute autre interprétation qui pourrait être donnée à la mesure que le gouvernement suisse a été obligé de prendre.

Comme on le voit, la note du Conseil fédéral répond à tous les points de la réclamation allemande. Même sans avoir le texte sous les yeux, connaissant les méthodes de M. le conseiller fédéral Motta, on peut dire qu'elle est ferme et courtoise ; on a visiblement voulu ménager le Reich, et d'aucuns regretteront peut-être qu'on n'ait pas profité de l'occasion pour dire au Führer combien la Suisse en a assez des procédés de ses agents secrets et officiels, et des méthodes de propagande entreprises sur notre territoire.

Plusieurs journaux de notre pays ont reçu de Berne, case Transit 788, une circulaire, intitulée « Service mondial » et qui est l'œuvre du lieutenant-colonel Fleischhauer à Erfurt.

Cette prose est si nettement tendancieuse, dirigée contre notre pays et ses institutions, que nous nous demandons pourquoi les autorités compétentes ne sont pas encore intervenues pour réexpédier cette littérature à ses auteurs.

Il ne sert à rien de temporiser avec des voisins pareils ; après les milliards que notre pays perdra, après le boycott de nos stations, la coupe est pleine.

Nous espérons que le Conseil fédéral saura faire preuve de cette belle énergie qui a fait l'honneur de ses devanciers, et qu'il prendra toutes les mesures utiles pour faire respecter nos institutions, notre neutralité, notre indépendance, par tous les agents des dictatures noires, rouges ou blanches qui font comme néfaste chez nous. Mr.

La paix par l'équilibre

Les négociations diplomatiques très étendues qui viennent d'avoir lieu à Paris ont amené la presse allemande à discuter plus à fond les deux thèses opposées dont s'inspirent, d'une part, l'Allemagne et, d'autre part, les Etats qui se groupent autour de l'Angleterre et de la France. On établissait de la sorte un parallèle entre la politique de sécurité collective et d'ententes régionales et celle, poursuivie par le Reich, d'accords bilatéraux assurant « la paix par l'équilibre ». Tant en Angleterre qu'en France la presse est entrée en discussion avec les tenants allemands de cette dernière théorie dans un esprit de franchise et de bonne volonté dont cette phrase du Commandant L'Hôpital, président du Comité France-Allemagne, peut donner le ton : « Nous autres, Allemands et Français, devons nous dire la vérité. Il faut de la franchise entre nous... Nous irons droit à ce qui nous sépare parce que nous avons le ferme espoir et une foi assurée en la nécessité de notre action. »

Il semble malheureusement difficile de prévoir, à la suite de cet examen, la disparition prochaine des illusions, des errements ou des confusions qui séparent les deux tendances, d'autant plus que le problème n'est pas seulement d'ordre matériel, mais moral. Le facteur « confiance » et tout ce qui s'y rattache y joue, en effet, un rôle capital. Or, ce ne sont pas des formules ni des théories abstraites qui arriveront à prévaloir contre la leçon des faits.

La thèse allemande consiste à dire que la politique de la sécurité collective, identifiée à des systèmes de pactes, est un danger pour l'équilibre européen, fondement nécessaire de la paix. L'Allemagne « ne veut pas se laisser entraîner dans un conflit qui ne la regarde pas ». Elle oppose à cette méthode celle des pactes bilatéraux et des conversations séparées destinées à régler les divers problèmes européens indépendamment les uns des autres. Aux termes d'une déclaration de Hitler, « la paix ne peut naître que de l'équilibre, donc de la justice ».

C'est là, assurément, une formule que chacun pourra adopter en Allemagne, aussi bien qu'ailleurs, précisément parce qu'elle peut recouvrir les acceptations les plus différentes, au point que la politique du Reich et des autres pays pourront porter la même étiquette et s'inspirer en fait de principes opposés.

Sous le couvert de la justice, la diplomatie allemande exige tout d'abord des autres pays qu'ils tiennent les promesses par eux consenties dans les traités et apparemment violées à Memel et ailleurs. Après cela elle demandera la révision. Mais qui n'aperçoit que par une fâcheuse équivoque les Allemands tentent de justifier leurs prétentions en

en appelant aux traités qu'ils ne craignent pas d'enfreindre de la manière la plus formelle ?

D'autre part, lorsqu'ils expliquent leur réarmement par le désir de rétablir l'équilibre européen, ils oublient que l'équilibre n'est pas seulement d'ordre militaire, mais qu'il faut tenir compte également pour sa sauvegarde des buts avoués ou cachés de la politique extérieure de chaque pays. Or, au su de tout le monde, l'Allemagne est demanderesse dans tous les domaines. Si elle s'entend avec les uns, elle s'expose au reproche d'avoir voulu se ménager les mains libres d'un côté pour mieux pouvoir agir de l'autre. C'est un grief qu'exclut l'adhésion à la politique de coopération internationale, grâce à laquelle la paix est effectivement considérée comme indivisible, aucun Etat ne pouvant dans un secteur quelconque de l'Europe, la mettre en péril sans risquer de se heurter à l'ensemble des nations décidées à maintenir l'équilibre.

L'Allemagne ne peut certes plus prétendre qu'une pareille collaboration est pour elle impossible du fait de l'inégalité de ses droits. Elle n'est plus guère liée que par les accords de Locarno librement consentis par elle. Pour établir sur un fondement plus acceptable que celui des buts lointains de sa politique son aversion à l'égard des pactes d'assistance régionale par lesquels s'exerce la collaboration internationale, le Reich avance que de tels engagements font intervenir les Etats où ils n'ont que faire et amplifient les conflits.

C'est négliger le fait qu'un tel groupement de forces découragera à l'avance tout auteur éventuel de troubles et que la politique d'équilibre et de justice exige, d'autre part, que personne ne reste indifférent lorsque la paix est mise en péril quel que part. Aux droits correspondent ainsi des devoirs. De la sorte, les deux principes de l'équilibre européen et de la sécurité collective, au lieu de s'opposer comme dans la thèse allemande, se complètent et découlent l'un de l'autre. De toute façon, c'est déséquilibrer profondément l'Europe que de rester retiré sous sa tente, comme le fait le Reich depuis trop longtemps. Quiconque veut travailler à une harmonie plus grande au sein du continent doit donc tout d'abord ne pas refuser de se servir des instruments déjà existants, même s'ils paraissent encore rudimentaires ou mal conçus, quitte, après coup, à les améliorer. Le jour où Berlin se décidera à reprendre sa place parmi les nations européennes, un grand pas sera fait, car il sera possible de revenir alors aux discussions qui allaient aboutir au moment où la réintroduction officielle et unilatérale du service militaire obligatoire en Allemagne a porté atteinte à la fois à la justice et à l'équilibre. (i. e.)

L'hospitalité helvétique

Les récents événements qui ont vivement ému l'opinion publique de notre pays ont mis au premier rang de l'actualité la nature même de l'hospitalité que notre nation démocratique s'honore d'accorder aux étrangers. Depuis que notre pays jouit des Constitutions démocratiques nettement libérales du siècle passé, il a toujours mis un point d'honneur à accueillir et à tolérer largement sur son territoire tous les êtres humains qui ne jouissent pas de la nationalité suisse, mais exercent une activité honorable qui les met à l'abri de la nécessité de tomber à la charge de l'assistance publique. Si des conventions internationales nous lient, quant à l'extradition des criminels de droit commun, nous nous honorons, en revanche, d'accorder un refuge aux réfugiés politiques, obligés de fuir leur patrie, victimes de persécutions de la part du régime auquel ils sont hostiles. C'est là de notre part, une marque de haute noblesse et une preuve, entre mille, que notre démocratie est largement ouverte à tous les esprits libres et indépendants, persécutés chez eux pour leurs opinions.

Toutefois, la sauvegarde de notre sécurité tant intérieure qu'extérieure nous contraint tout naturellement à prescrire certaines conditions à l'hospitalisation de ces personnes en butte aux persécutions politiques. Elles doivent avoir elles-mêmes assez de tact pour se rendre compte que leur droit d'asile est subordonné à des réserves et à une conduite propres à éviter toute agitation, toute atteinte à l'ordre public, toute compromission de notre tranquillité et sécurité intérieure, et à éviter aussi tout acte qui pourrait nuire à nos bonnes relations internationales avec les Etats dont ils sont ressortissants.

Dans le cas des organisations nationales socia-

listes, il n'était pas douteux que les faits relevés à la charge de certains de leurs membres étaient de nature à porter un grave préjudice à l'exercice normal de notre souveraineté. Une démocratie comme la nôtre, basée sur l'égalité de tous devant la loi et devant la conscience, ne pouvait tolérer plus longtemps que des éléments étrangers exerçassent un contrôle et une surveillance sur certains de leurs compatriotes également domiciliés en Suisse, fissent pression sur des compatriotes devenus des Suisses du fait de leur naturalisation et fussent soumis aveuglément aux ordres d'un personnage officieux, faisant double emploi avec le Ministre d'Allemagne régulièrement accrédité auprès des pouvoirs publics fédéraux.

Les autorités allemandes ont dû reconnaître le bien-fondé de telles mesures, puisque les mesures de représailles annoncées ont été retirées après-coup.

On a constaté que dans les rangs de l'extrême-gauche, un certain nombre de chefs ont voulu profiter de l'occasion pour exiger l'interdiction en Suisse de toutes les organisations nazistes et fascistes. Ce point reste en suspens et recevra ultérieurement sa solution. On doit toutefois souligner qu'une telle mesure, si elle devait être prise, ne devrait pas avoir un caractère unilatéral contre les organisations d'extrême-droite et devrait englober également celles des associations politiques de chez nous qui ont assez perdu le sens du patriotisme et de la plus élémentaire dignité civique pour recevoir des ordres de Moscou et coopérer à un vaste mouvement révolutionnaire qui n'épargnerait pas plus nos institutions démocratiques que les dictatures de certains pays voisins. P. R.-D.

Mission des engins d'accompagnement de l'infanterie

(Corr.) Le lance-mines et le canon d'accompagnement donneront bientôt à notre infanterie la puissance de feu dont elle a besoin depuis longtemps. Etudions les raisons pour lesquelles l'introduction de ces nouvelles armes s'imposait.

Le lance-mines. — Les fusils, fusils-mitrailleurs et mitrailleuses ont une trajectoire très tendue, qui ne permet pas d'atteindre les buts protégés par un obstacle du terrain. Leurs projectiles sont petits, légers et ont un noyau de plomb. A courte distance ils ont un effet foudroyant, qui diminue rapidement avec l'éloignement.

La trajectoire courbe du lance-mines par contre permet d'agir contre les buts que ces armes ne peuvent pas toucher. Il tire d'une tranchée dans une autre, du milieu d'un bois, par-dessus une colline, etc. Que ce soit à 40 ou à 3000 m., le projectile (3-6 kg.) garde la même efficacité. Muni d'une fusée instantanée, il éclate en touchant le sol, et agit par la puissance de l'explosion et par les éclats ; avec une fusée retardée, il perce l'abri et fait explosion à l'intérieur.

Les lance-mines, en même temps que l'artillerie et les mitrailleuses, préparent l'attaque de l'infanterie ; ils la soutiennent en détruisant les nids de résistance susceptibles de l'enrayer. Dans la défensive, ils collaborent avec les autres armes pour permettre à l'infanterie de tenir ; ils auront en outre à appuyer et à soutenir les contre-attaques.

Le lance-mines doit être léger et mobile pour pouvoir suivre l'infanterie partout.

L'introduction du lance-mines dans l'armée libérera l'artillerie de la nécessité de combattre les buts se trouvant à proximité immédiate de notre infanterie, ce qu'elle ne pouvait faire sans la mettre en danger. Les lance-mines permettront donc à l'artillerie de se consacrer avant tout à la tâche qui lui est propre.

Notre lance-mines « Stokes-Brandt » est le type qui s'adapte le mieux à nos circonstances et à notre terrain.

Le canon d'infanterie (canon d'accompagnement). — Nous avons vu que le lance-mines donne de nouvelles possibilités à l'infanterie, mais cela ne suffit pas.

Elle a besoin d'une arme légère, mobile et puissante pour traiter les incidents imprévus, les obstacles se révélant au dernier moment, contre lesquels les autres engins de l'infanterie, les fusils, fusils-mitrailleurs, mitrailleuses, lance-mines, etc., sont sans action, et que l'artillerie d'appui direct n'est pas en mesure de réduire assez vite à l'impuissance.

La tâche principale du canon d'accompagnement est d'agir contre les chars (autos blindées et tanks). Le tir des armes automatiques sur les organes d'observation et de pointage des appareils afin de les détériorer et d'aveugler les équipages, est des plus difficile et ne rend pas. Pendant la guerre, on combattait les chars en lançant des paquets de grenades sous les chenilles. Ce moyen n'a plus d'effet sur le blindage moderne. Seul un petit canon tirant des obus de rupture à grande vitesse initiale, trajectoire tendue et grande force de pénétration, permet de combattre les chars avec succès.

En outre, le canon d'accompagnement est destiné à agir contre les postes d'observation blindés, les nids de mitrailleuses fortifiés et les barricades qui peuvent entraver sérieusement la progression de l'infanterie dans l'attaque.

Le canon d'infanterie tire 2 types de projectiles : l'obus de rupture (1 ½ kg. environ) muni d'une fusée percutante qui traverse le blindage moderne du char et fait explosion à l'intérieur, et l'obus long (2 ½ kg. environ) à fusée instantanée qui éclate en touchant le sol ; il agit par les éclats.

Notre canon d'infanterie répond aux conditions posées plus haut et mérite toute notre confiance.

Les engins d'accompagnement joueront un rôle important dans le combat de l'infanterie, mais il ne faut pas perdre de vue que seule une collaboration intime entre les différentes armes peut conduire au succès.

Les Anglais auraient obtenu des concessions du négus

On mande de Djibouti à la *Stampa* que des ressortissants anglais auraient obtenu du négus 25 concessions minières en Abyssinie. Des négociations pour d'autres concessions seraient en cours. Les concessions auraient été demandées comme paiement des fournitures d'armes que l'empereur n'est pas en mesure d'acquitter.

UNE MANIFESTATION ENTHOUSIASTE

La soirée-choucroute des radicaux sierrois

Le grand hall de gymnastique de Sierre n'était point trop grand, samedi soir, pour accueillir plus de 400 citoyens radicaux qui avaient tenu à venir entourer leurs magistrats et leur comité en faisant honneur à une succulente choucroute.

Grâce à une organisation impeccable, chacun fut servi rapidement et bien ; il convient d'en féliciter le comité d'organisation, et tous ceux qui ont prêté leur concours, tant pour la cuisine que pour servir ; un merci tout particulier aux hôteliers radicaux de la Ville du Soleil.

Au fond de la salle, le drapeau du parti et celui de la Jeunesse trônaient à la place d'honneur.

Au dessert, M. Marcel Gard, député et président du parti, adresse un salut cordial à tous les citoyens qui sont présents ; il salue MM. Bonvin, président de la commune, Haldi, député, Florey, député de Vissoie, les conseillers Félix Berclaz, Métrailler, Essellier et René Zwissig, Moser, rédacteur du *Confédéré*, Bornet, du comité cantonal des J. R. ; il excuse M. Guy, conseiller, et Fux, député.

Il félicite les électeurs sierrois et du district des résultats obtenus lors des élections fédérales et, après avoir souligné que les radicaux ne font pas de régionalisme et qu'ils accueillent dans leur sein des citoyens de toutes les classes et de toutes les confessions, il termine en rappelant que notre parti vivra et prospérera parce qu'il est contre les extrémistes et les dictatures et que ses membres sont les soldats du droit, de la justice et de la tolérance.

M. René Zwissig, promu major de table, donne la parole à M. Maurice Bonvin, président de Sierre, qui adresse à tous, au nom de la commune, un salut cordial et enthousiaste ; il constate que l'esprit libéral-radical est vivace dans la commune et que le 6 mars prochain il y aura trente ans que le régime radical s'est installé à Sierre. Examinant le chemin parcouru, il démontre que la commune a réalisé toute une série de réformes, d'améliorations, bien qu'elle souffre du chômage et de la mévente des produits agricoles. Il affirme que la municipalité fera tout ce qu'elle peut pour fournir du travail aux chômeurs.

Examinant la question des routes alpestres, M. Bonvin critique le système adopté par le gouvernement jusqu'ici et lui demande de reprendre la question du Rawyl et d'une route reliant le Valais au canton de Berne. Il termine en faisant appel à l'appui de tous les citoyens libéraux-radicaux pour faire face aux difficultés de l'heure présente.

La parole est ensuite donnée à M. Eugène Moser, rédacteur, qui apporte les vœux de succès du

comité directeur ; il remercie MM. Gard d'avoir accepté de figurer sur la liste des candidats au Conseil national et le félicite du résultat obtenu. Il examine ensuite les divers problèmes d'ordre fédéral à conséquence financière ; il n'a pas de peine à démontrer que le régime du blé et des alcools doivent être transformés, et l'imposition des vins supprimée. Il rappelle que le régime des subventions découle du principe de la solidarité de tous les citoyens, mais demande que ces subventions ne soient versées qu'à ceux qui en ont réellement besoin. Examinant les critiques dirigées contre le Conseil national par les journaux de droite apporte la preuve qu'il est très facile d'y remédier en modifiant le règlement ; c'est du reste la question qu'examinera une commission convoquée à Berne pour les tous prochains jours.

Il termine en buvant aux succès futurs des radicaux sierrois et du parti tout entier.

M. Robert Carrupt, au nom des radicaux des communes à majorité conservatrice, attire l'attention des Sierrois sur la situation qui leur est faite ; pour être radical, dans certaines communes, dit-il, il faut avoir les reins solides au propre et au figuré et être pourvu d'une bonne dose de philosophie !

Il rappelle aux radicaux sierrois qu'ils sont à l'avant-garde, qu'ils doivent ainsi s'opposer au flot envahisseur des conservateurs du Haut-Valais et que c'est la raison pour laquelle le reste du canton a les yeux sur eux. Il porte son toast à la nouvelle victoire des libéraux-radicaux sierrois.

On entend encore M. Félix Berclaz, au nom de la Bourgeoisie, dont il est président, et de la Jeunesse radicale ; il attire l'attention des autorités sur la nécessité de procurer du travail aux jeunes et exhorte les pères de famille à faire de leurs enfants de bons radicaux.

M. Haldi, député, au nom des Confédérés, souligne énergiquement l'importance des prochaines élections municipales qui doivent ajouter une victoire à la liste déjà longue de celles remportées jusqu'ici.

Enfin, M. Métrailler, juge, remercie les citoyens d'être venus aussi nombreux et clot la partie officielle.

On a remarqué dans la salle des délégations de Chippis, Chalais, Grône, Noës, Vissoie, etc., et un fort contingent d'ouvriers de Chippis, venus en deux fois.

A tous ces vaillants lutteurs, un cordial merci et en avant !

L'assemblée de la Société cantonale d'Horticulture

Notre correspondant de Sion nous écrit :

L'attachement que les horticulteurs portent à leur société ne pouvait mieux se manifester qu'en ce jour de soleil, où ils avaient accepté de se mettre à l'ombre, et de tenir leur assemblée à l'Hôtel de la Paix à Sion.

M. Goy, qui présidait la séance, eut des mots chaleureux pour remercier de leurs présences MM. Neury, délégué de l'Etat, Emmanuel de Riedmatten, représentant de la commune, Jules Desfayes, président de l'Association agricole, Paul de Rivaz, de la Société de développement.

Puis dans un aperçu fort suggestif, il rappela les espoirs déçus de 1935 : les vergers et les plantations anéantis par le gel, puis la malheureuse inondation qui jeta la consternation dans la plaine. Il n'en considéra pas moins l'avenir avec confiance et salua comme un progrès urgent le plan de correction du Rhône. Enfin, il montra la nécessité d'une fusion de la société de pomologie et de la société d'horticulture, afin de concentrer les efforts de leurs membres dans une action commune.

Le protocole et les comptes présentés par M. Veuthey ayant été approuvés sans opposition, l'on décerna le diplôme de membre d'honneur aux personnes suivantes qui ont vingt ans d'activité dans la société :

MM. Ernest Bollin (Saxon) ; Alfred Veuthey (Saxon) ; Antoine Pont (Charrat) ; Emile Bruchez (Saxon) ; Maurice Kuchler (Sion) ; Nestor et Fernand Gaillard (Saxon) ; Mme Vve Pasteur (Martigny).

On offrit la même distinction aux anciens présidents : MM. Olivet de Sion et Bollin de Saxon, et l'on remit une channe à M. Veuthey pour le remercier de ses dévoués services rendus au comité.

M. Jules Desfayes rendit un émouvant hommage à M. le Dr Wuilloud auquel on fera présent d'un buste de Virgile afin de lui marquer la sympathie et la fidélité de tous à la cause qu'il défend et qui fut chère au grand poète.

Une vingtaine de nouveaux membres furent accueillis dans la société, parmi lesquels neuf élèves de Châteauneuf, et le comité présidé par M. Goy fut confirmé dans ses fonctions.

Dans un rapport objectif et dans lequel l'éloge et la critique étaient mêlés délicatement, M. Neury commenta les résultats du concours de balcons et de fenêtres fleuris qui réunit cinquante-sept inscriptions. Le jury a établi une distinction entre les établissements publics et les particuliers qui permit de juger chacun selon ses moyens. Cette compétition reçut à Monthey, à Sion, au Bouveret le meilleur accueil ; par contre on eût souhaité plus d'intérêt de la part des régions de St-Maurice, Martigny ou Sierre. Il paraît que la bise est un sérieux handicap à la décoration florale, en plusieurs points du canton, mais il y a un moyen de tourner la difficulté en plantant des variétés qui résistent aux forts courants.

D'une manière générale, ce concours a révélé des progrès réjouissants dans l'installation, le style et l'aménagement des combinaisons florales.

Dans un avenir prochain, on espère organiser une joute semblable pour les vallées latérales et les stations de montagne.

Les résultats

Voici les résultats obtenus par les participants au concours : M. Luginbuhl (Sion), 20 points avec félicitations ; Hôtel de la Gare (Sion), 19 points ; Hôtel de la Planta (Sion), 19 pts ; Varone, vins, (Sion) 17 pts ; Maurice Gay (Sion) 16 pts ; Garage Couturier (Sion) 16 pts ; Philippe Revaz, domaine de Bellini, 20 points avec félicitations ; Albert Papilloud (Vétroz) 19 pts ; M. Thévenon (Sion) 17 pts ; Albert Varone (Pont de la Morge) 16 pts ; Alfred Joris (Sion) 15 pts ; Mme Vve Delgrande (Sion) 15 pts ; Wirthner Louis (Sion) 12 pts ; Antoine Delavy (Sion) 9 pts.

Commune de Monthey, pour la décoration de l'Hôtel de Ville et de la fontaine, 20 pts ; Hôtel des Postes (Monthey) 20 pts ; Hôtel du Cerf (Monthey) 19 pts ; Laiterie Centrale (Monthey) 17 pts ; Café du Midi (Monthey) 17 pts ; Café Dubosson (Monthey) 14 pts ;

Boucherie Arnold Martin (Monthey) 20 pts et prix du plus beau balcon, décerné par la municipalité de Monthey ; Fumex (Monthey) 20 pts ; Mme Vve Borgeaud (Monthey) 20 pts ; Zeza, (Monthey) 20 pts ; Burkart (Monthey) 19 pts ; Otto Brunner (Monthey) 19 pts ; Henri Renaud (Monthey) 17 pts, et prix du balcon le plus original effectué avec les moyens les moins coûteux ; Mme Valérie Chappex (Monthey) 17 pts ; Otto Hirt (Monthey) 17 pts ; F. Montfort (Monthey), 15 pts ; Mme Garny (Monthey) 13 pts ; Mme Stamm (Monthey) 13 points.

Julien Clavien (la Muraz) 18 points ; Louis Krebs (Sous-Géronde) 16 pts ; Bessire Holzer (Sion) 15 pts ; Hôtel de la Tour (Bouveret) 18 pts ; Hôtel Bellevue (Bouveret) 18 pts ; Hôtel Central (Bouveret) 15 pts ; Auguste Perrin (Bouveret) 16 pts ; Paul Bussien (Bouveret) 10 pts ; Cyrille Curdy (Bouveret) 7 pts ; Taramaraz (Fully) 17 pts ; Alfred Dondainaz (Charrat) 17 pts ; Edmond Bochatay (Vernayaz) 16 pts ; Marius Bruchez (Saxon) 16 pts ; Café du Centre (Saxon) 15 pts ; Straggiotti (Martigny-Ville) 14 pts ; Léonce Moulin Saillon) 12 pts ; Gaston Perrier (Saxon) 9 pts.

Les apports sur le bureau

Un jury composé de MM. Chappuis de Sierre, Jaccard de Monthey et Pralong de la Sarvaz, jugea les apports sur le bureau et donna les points suivants : Wüest (Sion) 8 ; Terretaz (Sion) 7 ; Bucher (Châteauneuf) 7 ; Roch (Pont de la Morge) 6 ; Volluz (Saxon) 5.

Une assemblée de la société est prévue au cours de l'été à Monthey.

Une fusion qui s'impose

M. Veuthey, dans un exposé détaillé, énuméra les raisons qui militent en faveur de la fusion de la société de pomologie et de la société d'horticulture en un groupement nouveau qui comprendrait plus de 300 membres. La cotisation serait maintenue à 3 francs et trois commissions seraient formées : une commission pomologique, une commission maraîchère et une commission de floriculture.

Dans un plaidoyer éloquent, M. Jules Desfayes se fit le défenseur de cette initiative et il sut en souligner avec bonheur les heureux effets pour un plus grand essor des produits du sol valaisan.

L'assemblée se montra favorable à cette idée qui recevra sa réalisation prochaine.

On entendit encore MM. de Rivaz, au nom de la société de développement, de Riedmatten, au nom de la commune, et un représentant de la presse qui tous apportèrent leurs vœux à la société, et leurs appuis.

La culture du chou-fleur qu'on pousse en Valais de façon peut-être excessive, et qui est soumise aux variations du temps, fit l'objet d'une intéressante discussion entre MM. Neury, Pont, Hermann Gaillard, Georges Bruchez et Goy. Il appartiendra sans doute à l'« Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes » de guider les producteurs dans leurs essais. Le Valais pourrait écouler environ 200.000 têtes de ce légume et ce serait une erreur d'aller au-delà de ce chiffre et d'atteindre au million ainsi qu'on en fait courir le bruit.

L'éveil étant donné, espérons que personne ne se préparera à de mauvaises surprises.

A. M.

La réunion des chanteurs valaisans

(Inf. part.) Les délégués des chanteurs valaisans ont tenu leur assemblée, à l'Hôtel de la Paix à Sion, dimanche après-midi, sous la présidence de M. Edouard Pitteloud.

Le protocole du secrétaire, le rapport présidentiel et les comptes approuvés, l'on passa à la nomination du nouveau comité. M. Pitteloud quitta la présidence pour accepter un poste un peu moins important, et il fut remplacé par M. Paul Kuntschen de Sion.

On enregistra les démissions de MM. Buchli (Brigue) ; Fournier (Sierre) ; Fridrich (Monthey) ; Curdy (Vouvry) qui furent respectivement remplacés par MM. Bellwald (Viège) ; Rey (Montana) ; Borgeaud (Monthey) et le Dr Galletti (Colloby). M. Leryen de Martigny, qui voulait se retirer, revint sur sa décision sur les instances de plusieurs personnes.

MM. Broquet et Georges Haenni resteront dans la commission de musique, par contre, le comité a été chargé de désigner un représentant du Haut-Valais pour prendre la place de M. Arthur Parquet, compositeur à Vouvry.

Sur la proposition de l'« Orphéon » de Monthey, l'on va créer dans le Bas-Valais une Fédération régionale des sociétés de chant, comme il en existe une actuellement dans le Centre.

En principe, les délégués de Viège ont accepté d'organiser en 1938 la prochaine fête cantonale de chant, mais ils n'ont pas pris de décision définitive à ce sujet.

M. Paul Kuntschen fit un exposé de la question des droits d'auteur et signala divers abus dont certaines sociétés se rendent coupables. La Fédération envisage un contrat collectif et global qui remédiera à ces inconvénients.

M. Revaz, délégué de Vernayaz, proposa d'instaurer un cours de directeurs.

Les finances de la fête cantonale de chant de Martigny bouclent par zéro : il n'y a ni perte ni bénéfice et le cantinier seul a perdu 6000 fr. A Sierre, l'année précédente, le déficit avait été de 1200 fr.

Cette réunion, qui groupa les délégués de 21 sociétés sur 34, fut des plus fructueuses.

Sur la piste des cambrioleurs.

(Inf. part.) Un individu de Sierre et qui se trouvait de passage à Sion a fait des aveux complets sur les cambriolages de divers magasins de la place. Or, il s'est avéré que cet original qui n'aurait pas toute sa raison ne serait pas coupable !

Conduit sur les lieux, il a expliqué dans ses détails son prétendu exploit et son récit parut assez plausible à ceux qui l'interrogeaient. On se demande si sans avoir commis les vols lui-même il ne connaîtrait pas les malfaiteurs que l'on recherche. L'enquête continue.

Pommes de terre à prix réduit.

(Corr.) Par circulaire, la Station agricole de Châteauneuf informe les administrations communales que le Conseil fédéral est prêt à participer financièrement à une œuvre de secours aux familles nécessiteuses des régions de montagne en leur permettant de se procurer des semences de pommes de terre à prix réduit.

La quantité est limitée et la réduction ne pourrait dépasser 50 %. La Confédération prendrait à sa charge les 2/3 de la subvention, les communes respectives devant prendre le solde à leur charge. L'Etat ne disposant pas de crédits nécessaires. Mais alors, puisque l'Etat ne peut rien verser, à quoi rime cette phrase de la circulaire : « Afin de nous permettre de nous rendre compte de la portée financière de cette œuvre de secours... » ?

Puissent les renseignements que recevra la Station agricole cantonale des communes pauvres de la montagne lui faire comprendre que l'on peut toujours aider un plus pauvre que soi, même si des crédits spéciaux n'ont pas été prévus, comme ce sera probablement le cas pour la plupart de ces communes.

Assemblée des délégués de l'Association cantonale de musique

à SIERRE, dimanche 1er mars 1936

Par un dimanche presque printanier une quarantaine de délégués étaient réunis à Sierre à la grande salle de l'Hôtel Terminus. Le Comité cantonal au grand complet fut présidé avec compétence par M. Elie Zwissig, président. L'ordre du jour assez chargé fut épuisé dans le meilleur esprit et surtout mené très rapidement. L'assemblée est ouverte par l'appel des sociétés. 16 sont présentes. St-Gingolph s'est fait excuser pour empêchement.

Les protocoles présentés par M. Elie Mouton, secrétaire cantonal, furent adoptés à l'unanimité.

Le rapport présidentiel, très clair et très précis, contenant de plus amples détails de la marche de l'Association, fut lu par M. Elie Zwissig. Ce fut un réel régal de l'entendre. Il fit un appel pressant auprès des sociétés afin que ces dernières fassent parvenir au C. C. les listes nominatives de chacune d'elles. L'Association a fait un bond réjouissant en avant ; en 1936 nous comptons 44 sections avec environ 1500 membres. Nous avons en Valais 146 vétérans cantonaux et 44 vétérans fédéraux. Par l'entremise du comité cantonal, la Société fédérale des musiques nous a promis un cours de directeur pour 1937. Avis aux sociétés valaisannes pour faire inscrire déjà les membres qui désiraient prendre part à ce cours, en s'annonçant au plus vite auprès du C. C. à Sierre. Ce rapport est applaudi et son auteur vivement félicité.

Le rapport du caissier, M. A. Pont, nous donne un aperçu de l'état de caisse qui est des plus satisfaisant et qui est à l'avoir de l'association de fr. 1079,05. Bravo au comité et surtout au caissier Pont qui a donné toute satisfaction.

Le règlement du drapeau cantonal, dont en 1932 l'Aganoise de St-Maurice avait fait don à l'Association valaisanne, ne donna lieu à aucune discussion et est adopté à l'unanimité.

La révision de l'art. 5 des statuts, basée sur les statuts de la Société fédérale des musiques, est adoptée également à l'unanimité.

M. Elie Zwissig nous présenta ensuite le président du comité d'organisation de la fête de Sierre, soit M. Louis Grobet, qui nous donna un aperçu très documenté de l'organisation de la fête. Malgré son inexpérience musicale, il a accepté cette grosse et lourde charge. Mais, dit-il, très bien entouré par des personnalités très compétentes, j'ai accepté cette tâche comme redevance d'une vieille amitié à l'égard de la *Géronde* et espère mener à très bonne fin cette magnifique fête cantonale. Déjà 19 sociétés se sont inscrites ; il fit un appel pressant auprès des autres encore hésitantes. Que chacun des délégués fasse un peu de propagande auprès d'elles. Il prie les sociétés de s'inscrire définitivement jusqu'au 31 mars, afin qu'il puisse prendre les engagements à l'égard du comité d'organisation, cantinier et toutes autres responsabilités qu'il détient de la *Géronde*. La so-

lidarité valaisanne doit entrer en ligne de compte et chacun doit se donner patriotiquement rendez-vous les 6 et 7 juin à Sierre.

M. Rudaz, de Chalais, demande expressément de savoir au plus vite le prix de la carte de fête, afin qu'il puisse rendre définitivement réponse. M. Louis Gobet lui répond qu'elle sera de 5 fr. 50. Ce prix des plus modestes assurera certainement une grande participation.

La question d'inviter des sociétés ne faisant pas partie de l'Association est acceptée. Toutefois une société doit être mise de côté, car cette dernière n'a pas fait signe d'aucune vitalité. Cette proposition fut adoptée.

M. Elie Zwissig prie l'assemblée de nommer « membre d'honneur » de l'Association M. Albert de Torrenté, de l'Harmonie de Sion, et M. Victor Brouchoud, de l'Aganoise de St-Maurice et c'est par des applaudissements très nourris qu'il en est ainsi décidé. Vivent ces deux pionniers, bienfaiteurs et surtout grands travailleurs ; le titre de « Bien mérité de l'Association » est la juste récompense de leur mérite. Le *Confédéré* et ses amis leur présentent leurs chaleureuses félicitations.

M. Albert de Torrenté, très ému, remercie l'assemblée. Il fait de la musique parce qu'il l'aime de toute l'ardeur de son cœur et espère continuer longtemps encore à rendre à la musique les services qu'il a rendus jusqu'à présent. M. Victor Brouchoud à son tour remercie de l'honneur qu'on lui fait, mais reporte cet honneur sur sa chère *Aganoise* et sa ville de St-Maurice.

Tout est liquidé dans le meilleur esprit et l'assemblée est close. Mais une surprise des plus agréables nous attendait. La *Géronde*, recevant ses hôtes en maître, nous offrit gracieusement l'« assiette valaisanne » qui fut servie impeccablement par M. Louis Oggier, le sympathique propriétaire de l'Hôtel Terminus à Sierre.

Et maintenant, tous au travail et à la préparation de la fête cantonale de Sierre les 6 et 7 juin 1936. Un merci chaleureux au comité cantonal, au comité d'organisation, au comité de la *Géronde* et à nos aimables cicerones.

Fully. — Mort à la montagne. — Dimanche matin partaient en ski, pour la montagne de Fully, un groupe de fervents adeptes de ce sport.

Le soir, une triste nouvelle parvenait au village. M. Joseph Grand était décédé, pour des raisons encore inconnues, au pied du Muveran. Son corps fut ramené à Fully dans la soirée.

Père de 4 enfants, dont l'aîné n'a que sept ans, Joseph Grand était d'un tempérament gai et sociable. Comme il était doué d'une très belle voix, sa compagnie était recherchée. Il était membre de la Société de chant et du Ski-club.

Nous prions sa veuve et sa famille de croire à notre chaude sympathie.

Toujours l'humour politique. — On nous écrit :

Du *Nouvelliste* :
« Le petit Riri motive à son instituteur son absence de la veille : « Notre chienne a fait les petits ; oh ! Monsieur, si jolis petits chiens conservateurs ».
Six semaines après, la commission scolaire fait sa tournée d'inspection ; le président, constatant le jour d'absence dans le livret, en demande l'explication. L'instituteur, tout fier, invite Riri à fournir l'explication demandée : « Notre chienne a fait les petits, Monsieur Paul. Oh ! six petits chiens bons radicaux. — Mais n'avais-tu pas dit six petits chiens conservateurs, demante l'instituteur inquiet. — Si, répond le gosse, mais depuis, ils ont ouverts les yeux. — Tu as peut-être raison, reprend l'inspecteur, n'ont-ils pas également commencé à aboyer ? »

Petit Riri, esprit observateur et que rien ne bute pour connaître la vérité, se mit alors à observer la progéniture de sa chienne. « Ah non ! fut-il obligé de conclure, de la manière dont ils se ruent sur l'assiette au beurre et s'entredéchirent, ils sont d'authentiques conservateurs, et feront certainement d'excellents conseillers d'Etat. »

Voici une autre réponse :
Cette réponse du petit Riri ne manque pas d'à-propos. Il reconnaît que les petits chiens sont radicaux à ce qu'ils donnent de la voix. Sans doute parce qu'ils sont obligés de revendiquer leurs droits ? Mais à quoi a-t-il reconnu qu'en naissant ils étaient conservateurs ? Parbleu, parce qu'ils avaient les yeux fermés et probablement aussi parce qu'ils suçaient les mamelles de mère Finette !

Les disciples de Loyola. — Si jamais il existait encore, dans notre beau canton, quelqu'un qui crut à la sincérité de la feuille conservatrice de Sierre, ses illusions seront tombées à la lecture d'un article paru vendredi et intitulé « Une équation ».

Nous avions reproché au journal bien pensant d'avoir écrit que l'Ecole libre de Charrat comme celle du Châble était entretenue par la franc-maçonnerie. Voici que *** répond :

« Nous n'avons pas dit que l'Ecole de Charrat est entretenue par les Loges. Nous avons dit : Cette Ecole libre est la sœur de l'Ecole du Châble, enfant chéri de la Loge, que les frères entretiennent de leurs secours. Il n'y a pas d'équivoque possible : l'allusion aux Loges maçonniques se rapporte à l'Ecole de Bagnes. »

Et c'est simple, n'est-ce pas ?
Or, pour un chrétien modèle comme *** dans une famille tous les enfants sont entretenus par leurs parents et non un seul !

Ce texte sue la casuistique, c'est un modèle de perfidie, et le nouveau Dom Basile insinue, laisse croire, quitte, tel à un gastéropode, à se rétracter quand il est découvert.

Et c'est avec des principes semblables, des procédés pareils qu'on veut assainir la politique !
Mr.

Bon à retenir. — Nous lisons ce qui suit, dans le *Nouvelliste* du 1er mars, à propos de l'élection complémentaire de la Bourgeoisie de Monthey : « Le groupe conservateur a décidé de laisser à ses membres la liberté de vote. En quelques années, la majorité radicale du Conseil a conduit les finances bourgeoises à une situation critique. A elle de supporter aujourd'hui les conséquences de sa gestion. »

Les lecteurs du *Confédéré* se souviennent que les choses ont été mises au point en son temps, et que l'état des finances de la Bourgeoisie de Monthey ne comporte aucune mauvaise gestion. Au contraire, il est dû aux circonstances et il est commun à très grand nombre de Bourgeoisies.

Mais que penser du conservateur montheyan qui trouve plus facile de s'en laver les mains alors que l'état déplorable des finances cantonales est dû essentiellement aux fautes des dirigeants de son parti ?

Radicaux valaisans, vous n'oublierez pas non plus, au moment du règlement de compte, l'année prochaine, comment les conservateurs conçoivent le patriotisme et l'esprit de sacrifice à la chose publique !

La saison touristique en Valais. — (Inf. part.) La saison touristique est plutôt médiocre en Valais, et la complète absence des hôtes allemands a porté un coup sensible à divers établissements, spécialement dans la région de Zermatt. On signale un peu partout un fléchissement du mouvement touristique, sur celui de l'année passée, et le temps doux de cet hiver est probablement l'un des motifs principaux de cet état de choses.

Intolérable système. — Depuis plusieurs années, les députés radicaux réclament au Grand Conseil une réforme de nos offices de poursuite. On se plaint toujours amèrement des conséquences de l'organisation actuelle. On vient de nous soumettre deux cas : dans le premier, le débiteur était poursuivi pour 21 fr. 10. Or, le commandement de payer et la saisie ont coûté à eux seuls 11 fr. 80, soit la moitié de la dette. Que sera-ce après la réalisation de vente ?

Le second cas est bien plus frappant encore : poursuivi pour 10 fr. (dix !), le débiteur a délivré acte de défaut de biens, mais ce titre satisfaisant a coûté au créancier... 78 fr. 45. C'est tout simplement scandaleux. On nous répondra que ces frais sont tarifés. Bien, mais si les offices de poursuite et faillite étaient transformés en services publics, on ne pourrait au moins plus alléguer que ce sont des particuliers — les heureux préposés — qui bénéficient de ces tarifs, ce qui fait dire aux malheureux débiteurs qu'ils s'en enrichissent. On le voit, il y a là un problème d'ordre moral dont la solution est urgente à cause des temps difficiles que nous traversons.

Allons, M. le conseiller d'Etat Pitteloud, du courage et un peu de cran !
L'Of. des Ptes.

M. René Morax en Valais. — (Inf. part.) M. René Morax, le dramaturge et poète romand bien connu, séjourne actuellement dans le Val d'Hérens où il étudie — pour une nouvelle œuvre — le folklore et les légendes de la région.

Conthey. — *Accident de ski.* — Mlle Marcelle Centlivres, 20 ans, habitant Lausanne, skiant dans la région des mayens de Conthey, a fait une chute où elle se fit des contusions à la tête et se brisa le fémur. Elle a été transportée dans une clinique de Sion.

Un nouveau directeur. — Le Conseil d'Etat a nommé M. l'ingénieur H. Blotzer aux fonctions de directeur de l'Ecole d'agriculture du Haut-Valais, à Viège. Le poste était vacant depuis deux ans, car on espérait, pendant un certain temps, réunir à Châteaufort tous les cours d'agriculture du canton.

Monthey

Élections bourgeoises

Samedi et dimanche les électeurs bourgeois de Monthey ont procédé à l'élection d'un conseiller et du président de la Bourgeoisie de Monthey.

Par 179 voix sur 180 votants, M. Edouard Delmonté a été élu conseiller bourgeois, puis par 131 voix sur 131 votants, soit à l'unanimité, il a été appelé à la présidence de la Bourgeoisie.

Nos vives félicitations à notre ami politique pour cette double élection dont le résultat confirme la confiance dont il jouit et qu'il mérite à tous égards.

Martigny

Décès

Hier dimanche 1er mars a été enseveli à Martigny à l'âge de 57 ans, M. Oswald Rouiller, premier des neuf fils de feu César Rouiller, major. Ayant quitté assez jeune la maison paternelle, l'ami Oswald a travaillé dans différents pays d'outre-mer, notamment en Afrique, où il avait contracté des maladies qui l'ont conduit à cet âge au champ du repos.

Possédant une solide instruction primaire, agréable causeur, c'était un plaisir de s'entretenir avec lui des choses des pays lointains.

Ses contemporains de la classe 79 lui avaient offert une couronne, joli geste qui fut très remarqué. Il dort de son dernier sommeil dans le même caveau que ses parents et ses frères qui l'ont précédé dans la tombe.

Le Chœur d'hommes a tenu à accompagner à sa demeure celui qu'il avait nommé membre d'honneur à titre de reconnaissance. Il a chanté sur sa tombe un morceau de circonstance.

Nos condoléances à sa famille.

« Octoduria »

Les membres de la S. F. G. « Octoduria » Martigny sont convoqués en assemblée générale extraordinaire demain soir *mardi le 3 mars 1936, à 20 h. 30 précises, à l'Hôtel du St-Bernard, à la Gare.*

Vu l'ordre du jour très important, le comité compte sur la présence de tous ses membres.

Conférence sur l'Égypte

Nous rappelons cette conférence donnée demain soir mardi à l'Étoile, sur l'Égypte.

Voici quelques opinions de presse :
La Suisse : « Sur l'étrange, M. Paul Trembley commente une centaine de clichés dont on ne sait lequel est le plus admirable... Causerie pittoresque et familière où il pense tout haut, comme il le ferait entre amis en feuilletant un prodigieux livre d'images. Le public qui l'écoute éprouve, semble-t-il, les mêmes sentiments : il s'émeut et rit, il murmure et s'enchanté de ces belles reproductions qui, à elles seules, sont déjà une invitation au voyage. »
Journal de Nyon : « La spacieuse salle du cinéma Capitole a reçu mercredi soir un auditoire dans lequel figurait l'élite de la population de Nyon et des environs. Bien lui en prit, car on n'a pas souvent le privilège d'entendre un conférencier de la valeur de M. Paul Trembley et encore d'admirer des clichés signés de Fred Boissonnas... »

« Sanglots profonds et longs des tendres violons... »

C'est vous qui avez bercé les amours de nos pères... C'était le temps des fiacres, le temps où le champagne voulait à flots pour les jeunes fâtaris, mais c'était surtout le temps glorieux de la valse, de la valse légère, captivante, entraînant et lascive... de la valse qui faisait tourner les têtes et suffisait à griser les danseurs.

Nous dirons : c'était le bon temps... mais ces jours se sont enfouis pour ne plus jamais revenir. Et bien, nous avons tort, les voici à nouveau qui vont nous entraîner dans un tourbillon de chants, de rires et de danses.

Le cinéma ETOILE annonce en effet *La Veuve Joyeuse*, pour cette semaine. Le plus beau film de l'année, peut-on dire sans détours. *Jeudi 5 mars*, grande première.

Confédération

Réforme du Code pénal suisse

La commission du Conseil des Etats pour le Code pénal suisse, présidée par M. Wettstein, a siégé deux jours en présence de M. Baumann, conseiller fédéral, pour se prononcer sur les décisions du Conseil national du 10 décembre 1935.

Pour le renvoi des buveurs invétérés dans un asile (art. 42), la commission a suivi le Conseil national. Le juge peut ainsi, en cas de condamnation à l'emprisonnement ou aux arrêts, surseoir à l'exécution de la peine et ordonner le renvoi du condamné dans un asile pour buveurs.

En ce qui concerne la conversion de l'amende (art. 46), le texte du Conseil national a été adopté. En revanche, la commission a maintenu la disposition d'après laquelle la peine ordinaire peut aussi être prononcée contre des adolescents, si l'auteur paraît dangereux ou si le crime est très grave (art. 93 quater).

A l'art. 107, la commission a tenu compte du fait que le Conseil national exige l'avis d'un médecin-légiste en cas d'interruption de la grossesse.

La commission n'a pas cru pouvoir renoncer à une disposition spéciale pour protéger la liberté du travail. Elle a donc maintenu l'article 161 bis.

Les articles sur la mise en danger de mineurs par des images ou écrits immoraux (art. 179) sur l'adultère (art. 181), de même que tout le chapitre comprenant les dispositions sur la protection de l'Etat et de la défense nationale (art. 231 bis et 233 quater) ont été admis conformément aux dé-

Dernières nouvelles

Départ de l'Italie de la S. d. N. ?

L'Agence transalpine déclare à ce sujet :
Nous sommes en mesure de préciser que le départ de l'Italie de la S. d. N. se produirait même au cas où le Comité des dix-huit déciderait une sanction purement « symbolique ». Plus que dans l'ordre économique où elles se sont révélées plus agissantes pour les promoteurs, c'est le côté moral des sanctions qui blesse l'amour-propre italien.

Les forces aériennes anglaises

Le Sunday Pictorial se dit à même de pouvoir révéler que le gouvernement britannique a décidé de consacrer au cours des deux prochaines années fiscales une somme de 40 millions de livres sterling pour la construction de 7500 avions de combat et de bombardement et de prévoir aussi une nouvelle dépense de 50 à 60 millions de livres pour le développement des forces aériennes, si, à l'expiration de ces deux années les conditions en Europe ne se sont pas améliorées.

Les Italiens poursuivent leur avance

Rome apprend sur le conflit africain :

La bataille du Tembien, commencée le 27 février, s'est terminée le 29 au soir par la victoire totale des Italiens. Elle constitue, après les combats de l'Enderta, une nouvelle victoire italienne sur le front nord. L'armée des ras Kassa et Seyoum en fuite est bombardée constamment par l'artillerie. Les pertes éthiopiennes s'élèveraient à plusieurs milliers d'hommes, tandis que les pertes italiennes seraient moins sensibles. Les Ethiopiens ont abandonné un abondant matériel.

Les décisions du Conseil national. La commission proposera de même au Conseil de se rallier à la réglementation du droit de grâce (art. 418-420) préconisée par le Conseil national.

L'arrêté sur les routes alpestres

L'initiative des routes alpestres ayant été retirée par ses auteurs, le Conseil fédéral a mis en vigueur, dès le 1er mars 1936, l'arrêté fédéral sur les routes alpestres. Le programme financier fixe la subvention pour 1936 à 4 millions de fr. et celle de 1937 à 7 millions. Cette disposition du nouveau programme financier est aussi entrée en vigueur.

Tourisme d'hiver

Durant la période du 1er décembre 1935 au 15 janvier 1936, la route du Julier, entre Oberhalbstein et la Haute-Engadine, qui, malgré ses 2287 m. d'altitude, est maintenue ouverte pendant toute la durée de l'hiver, n'a pas vu passer moins de 1816 véhicules à moteur, dont 1564 voitures de tourisme, 243 camions et 9 motocyclettes.

Une démission à Bâle

La *Baselndachschafliche Zeitung* apprend que M. Frei, conseiller d'Etat de Bâle-Campagne, qui se trouve en congé depuis le début de l'année, pour cause de santé, a adressé sa démission au Conseil d'Etat, qui examinera la chose prochainement.

La Suisse à l'étranger

Sous les auspices du secrétariat des Suisses à l'étranger, l'écrivain Charles Gos, de Genève, vient d'entreprendre une grande tournée de conférences dans les pays balkaniques. Son exposé, illustré de projections, avait pour titre : *L'épopée alpestre, comment la montagne conquiert l'homme et comment l'homme conquiert la montagne.*

A Zagreb, Belgrade, Bucarest, Sofia, Plovdif, Istantoul et Athènes, M. Gos parla avec grand succès devant des auditoires compacts. Les représentants du service diplomatique et consulaire, ainsi que les dirigeants des colonies suisses, ont activement collaboré au succès et à la fréquentation des conférences.

La terrible mort

M. Fahrni, meunier à Dottikon (Argovie), qui nettoyait la salle des turbines, a été pris dans une transmission et a été si horriblement mutilé qu'il a succombé. La victime, mariée, était âgée de 32 ans.

Nos Echos

Mort d'un savant français

Le Dr Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, professeur au Collège de France, célèbre par ses travaux sur le typhus, est décédé. Le Dr Nicolle était titulaire du Prix Nobel.

Une cité du cinéma en Russie

On va construire en U. R. S. S. une cité monstre du cinéma. Celle-ci s'édifiera sur les bords de la Mer Noire, comprendra toute une ville et pourra réaliser jusqu'à 800 films par an... où la propagande rouge trouvera son compte.

Londres, cité verdoyante

Il a été décidé d'exécuter le plan d'une « ceinture verte » autour de Londres, c'est-à-dire d'entourer complètement la ville de parcs et de prairies. Les frais de ce projet, qui irait du nord-est de Middlesex au Buckinghamshire, sont évalués à 1,5 millions de livres sterling.

Un train sous l'avalanche

On mande de Wallace dans l'Etat d'Idaho, qu'un train de voyageurs a été surpris par une avalanche. Un wagon a été projeté dans un ravin. Trois voyageurs ont été tués et plusieurs autres gravement blessés.

La sœur du Fuhrer se marie

La presse autrichienne annonce le mariage de Mlle Angéline Hitler, sœur du chancelier du Reich, avec un médecin de Dresde.

Les élections en France

Il est vraisemblable que la date des élections sera fixée au cours de la prochaine réunion gouvernementale et, dès maintenant, les dates des 19 et 26 avril sont envisagées pour les premiers et second tours de scrutin.

Une rue Gustloff

Une rue située près de l'institution des Allemands à l'étranger à Stuttgart, a été baptisée : « Wilhelm-Gustloff-Strasse », en souvenir du représentant national-socialiste assassiné à Davos.

Infirmière condamnée à mort

L'infirmière Dorothea Nancy Waddingham a été condamnée à mort par les assises de Nottingham (Angleterre), pour avoir empoisonné avec de la morphine une malade de 50 ans, miss Ada Bagueley, morte le 11 septembre dernier, dans la clinique qu'elle dirigeait.

Le choléra au Siam

L'épidémie de choléra qui sévit au Siam ne semble pas en voie de régression. Des centaines de personnes succombent chaque jour. Bangkok a été déclaré port contaminé et tous les avions arrivant de cette dernière ville à Singapour sont désinfectés. Les mêmes précautions sont prises pour les navires.

Le méthane moteur en Italie

Nous avons déjà indiqué les essais tentés en Italie pour remplacer dans les moteurs à explosion l'essence de pétrole par le gaz méthane. Ce dernier est fourni par certaines sources de gaz naturel ; il est recueilli, comprimé à 200 atmosphères, dans des tubes d'acier. Pour son emploi, il suffit de le détendre et de le mélanger à l'air en proportions voulues. Les expériences ont montré que cette substitution n'apportait qu'une perte de puissance négligeable. Le méthane est aujourd'hui employé régulièrement sur certaines lignes d'autobus qui ont pour centre Salsomaggiore, où se trouve le lieu de production et la station de compression.

Les Sports

La Coupe suisse

Les demi-finales se sont disputées hier. A Zurich, Young-Fellows a facilement éliminé Young-Boys, tandis que le match Servette-Berne, à Lausanne, est resté nul, après les prolongations nécessaires, par 1-1. Ce match se rejouera jeudi à Lausanne et le vainqueur rencontrera Young-Fellows en finale.

Pour le championnat suisse, Lausanne a battu, samedi à Bâle, le F.-C. Bâle par 3-0. Dimanche, Nordstern et Chaux-de-Fonds ont fait match nul 3-3.

Martigny I bat Sierre I 4-1

Beaucoup de monde, hier, au Stade de Martigny, pour assister à la rencontre de championnat valaisan Sierre I-Martigny I. Dès le début, Martigny attaque avec un cran admirable et embaile la galerie par un jeu rapide et précis. Mais un coup du sort veut que le gardien local manque une réception facile, faute habilement exploitée par l'inter-droit sierrois qui s'empare de la balle et va marquer le seul but des visiteurs. Martigny est loin de se laisser abattre et accentue, au contraire, sa pression ; ses avants, bien appuyés par une ligne de demis qui besogne ferme, déclenchent des offensives fort dangereuses à un rythme accéléré. Seever a du travail plein les bras et ne pourra empêcher Grob (par 2 fois) et H. Spagnoli de marquer pour les locaux. La mi-temps est sifflée sur ce résultat de 3-1 pour Martigny.

Le premier quart d'heure de la reprise est à l'avantage de Sierre, qui fait un gros effort pour améliorer la marque. On peut alors admirer le jeu sûr et puissant de nos deux arrières Nicollerat et R. Rouiller. Puis à nouveau Martigny domine. Et un coup franc est sifflé contre Rudaz ; Nicollerat s'élance et, d'un shoot d'une rare puissance, marque le 4me but martigneraïn. La fin de cette partie arrive, laissant Martigny vainqueur par 4 buts à 1. A noter l'excellent arbitrage de M. Besson, de Vevey.

Comme lever de rideau, on assista à la rencontre Sierre-Martigny juniors. Malgré une assez nette supériorité des jeunes locaux, Sierre réussit à obtenir le match nul, 2-2.

Le CHOEUR D'HOMMES DE MARTIGNY a le pénible devoir d'annoncer le décès de

Monsieur Oswald ROUILLER

Membre d'honneur du Chœur d'Hommes
L'ensevelissement a eu lieu hier dimanche 1er mars.

Les fils de feu César ROUILLER, major, et familles, à Sion, Martigny, Monthey et Paris, remercient sincèrement leurs parents, amis et connaissances, spécialement le Chœur d'Hommes de Martigny et les contemporains de 1879 pour la part qu'ils ont prise au deuil qui les a frappés en la personne de

Monsieur Oswald ROUILLER

décédé le 28 février 1936.

LE PLUS BEAU FILM
DE LA SAISON
LA VEUVE JOYEUSE

A LOUER
dans maison neuve et tranquille
2 appartements
de 3 chambres, cuisine et bain, tout confort et petit jardin attenants, prix 60 et 65 fr. par mois.
S'adresser sous 5945 à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

Jardin
A LOUER à la Moyaz.
S'adresser à Mme LUCIEN ROUILLER, Martigny.

ABONNEZ-VOUS AU
CONFÉDÉRE

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais

Fondée en 1878 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % à terme << 4 %

sur carnets 3 1/2 % avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Uex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vullèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Uouvry.



Mamans !

soucieuses de procurer à vos enfants les

Fournitures Scolaires

COMPLÈTES, soit sacs d'école, serviettes, trousse, etc., à des prix très avantageux, adressez-vous au

Magasin A. Montfort - Martigny

Larousse, livres d'école, etc.

Grand choix de sacs de dames : 10 % de rabais

A VENDRE pour cause de départ

1 Car

18 places, transformable en camionnette. Prix intéressant. Ecrire sous OF 5988 M à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

Pianos

et Harmoniums neufs et d'occasion. Vente, location, accordage, réparations.

H. Hallenbarter, Sion

Un collaborateur

infatigable et sûr :



Votre service de publicité

Orell Füssli-Annonces MARTIGNY

Av. Gare - Tél. 61.252

Pour cause double situation à remettre en VALAIS un commerce important d'

Expédition de fruits

en gros. Chiffre d'affaires à disposition. Passé sérieux, stabilisé. Faire offres par écrit sous chiffre P 1448 S Publicitas, Sion

A VENDRE SCIE à RUBAN

occasion, volant de 900 mm. entièrement révisée. Prix avantageux. S'adr. à Jean Bachold, mécanicien, Ardon.

OCCASION Bon vieux Fromage gras

par pièces de 7 kg. env. 1 petite pièce, par kg. 1.90

2 1.50

Jos. Wolf, Coire Tél. 6.36



en tous genres verre vert, mi-blanc, blanc, brun, etc., sont livrées par les

Verrieries DE ST. PREX. VAUD

A remettre de suite à VEVEY COMMERCE

d'épicerie-primeurs

dans la rue la plus fréquentée de la ville, marchant très bien. Chiffre d'affaires prouvé. Avenir assuré. Faire offres par écrit sous chiffres P 1449 S Publicitas, Sion.

Casino-Etoile Martigny-Ville

MARDI 3 MARS, à 20 h. 30

Grande Conférence Publique

donnée sous les auspices de la Sté S-e des Commerc., Sect. de Martigny (Assoc. Sse des empl. de com. et de bureau)

La Vallée du Nil pittoresque et l'Égypte des Pharaons

par P. TREMBLEY, de Genève, écrivain et conférencier, avec projections de clichés de F. BOISSONAS, photographe, de Genève, et de lui-même.

PRIX DES PLACES : Membres passifs : fr. 0.60 (premières) Non membres : Premières fr. 1.50, Deuxièmes et Galeries fr. 1.— (droit des pauvres compris)



Arrivage

de 2 wagons de superbes

Mulets et Mules

savoyards de 4 à 5 ans et un wagon de

JUMENTS RAGOTES BRETONNES genre Franches-Montagnes

Pierre Cottagnoud, Vétroz Tél. 41.220

à SION : ancienne écurie JORIS, face écuries militaires

Banque Tissières Fils & Co

MARTIGNY

Dépôts à terme, 3 ans 4 %

Dépôts à terme, 5 ans 4 1/4 %

Caisse d'épargne 3 1/2 %

(entièrement garantie selon ordonnance cantonale de décembre 1919, par

Dépôts d'argent au 100 %

faits par nous entre les mains de l'Etat

AVIS

Le soussigné avise ses clients et le public en général qu'il a remis à Monsieur JEAN LUGON, droguerie, à Martigny, la représentation générale pour le Valais de son produit „Mathier's Lotion naturelle“. Il le recommande à ses anciens et nombreux clients. Théo Mathier, Sierre.

LECTEURS DU « CONFÉDÉRÉ »

Avez-vous lu

LES ANNONCES de ce numéro et avez-vous réservé vos achats aux maisons qui soutiennent votre organe par leur publicité

Le Retour ROMAN



au Bercaill

par A. de L'EPARS

«LE CONFEDERE», FEUILLETON No 38

— Sur le compte de M. Coustous !
— ... de Cazeneuve, parfaitement. Du fils, surtout ! Celui-là demandait la main de Maryse en escomptant bien autre chose.
— Lui ? s'emporta Donatienne.
— Lui ! Vous savez peut-être que, l'an dernier, il est allé à Biarritz ?
— Mais les gens riches de la contrée y vont presque tous.
— Seulement ils ne font peut-être pas comme lui qui a joué et perdu ce qu'il avait et ce qu'il n'avait pas, de sorte que le père a dû payer la forte somme et, pour cela, hypothéquer sa ferme.
— Ce n'est pas possible, dit la pauvre Soubeyrou, accablée.
— C'est plus que possible : c'est vrai. Maintenant, vous voyez clair dans leur jeu. Quant à Serqueuse, il sait que la main de Maryse est vide, il se contente de son cœur, et, si vous le voulez bien, nous laisserons ces fiancés échanger un baiser qu'ils brûlent, j'en suis sûr, de se donner.
Claude s'était levé, Maryse avait fait de même : ils échangèrent un baiser officiel, puis Laforgue et les cousines embrassèrent Maryse. Les regards de Donatienne et de la jeune fille se croisèrent, des larmes brillaient dans leurs yeux ; Maryse était émue de reconnaissance, Donatienne était douloureuse parce qu'elle était sûre, à présent, qu'elle allait perdre l'enfant qu'elle chérissait, et déjà elle se demandait ce qu'elle pourrait faire pour la ramener parfois dans la vieille maison.

Tous droits de reproduction réservés.

— Maintenant, Maryse, dit Laugel, va donc avec Claude jusqu'à l'auto : vous rapporterez les gâteaux et le vin mousseux qui y sont ; nous allons boire à vos fiançailles.
Les jeunes gens partirent heureux d'échapper à l'ambiance qu'au fond, tout au fond de lui, Claude trouvait un peu « pompier ». Ils sortirent et gagnèrent la voiture. Serqueuse regarda le petit sentier menant au belvédère :
— Quel malheur que nous ne puissions pas y aller ! dit-il avec une moue si jeune, si enfantine, même, que Maryse ne peut s'empêcher de rire.
— Petite aimée, avez-vous pensé à moi ? Elle le regarda, mutine.
— Moi, en pensée, je ne vous ai pas quittée ; il me semble que j'ai vécu depuis deux jours dans cette charmante maison ou sur votre admirable belvédère. Et vous, dites, avez-vous pensé à moi, un peu ?
— Mais je n'ai pensé qu'à vous ; je me suis tout le temps demandé si c'était vrai, si je ne rêvais pas.
— Non, petite Maryse, vous n'avez pas rêvé : je vous aime !
Une voix appelait :
— Maryse !
— Dépêchons-nous, dit-elle en ouvrant la porte de l'auto.
Elle passa les bouteilles à Claude, prit le colis de fiançailles et, refermant la porte, cria :
— Voilà, voilà !
Claude avait mis les deux bouteilles sous son bras gauche ; du bras droit, il enlaça Maryse, et, l'attirant à lui, ils échangèrent un baiser moins protocolaire que ce baiser officiel dont l'assemblée avait été témoin. Les gâteaux furent bien un peu victimes de l'effusion, mais, quoi, ils avaient voyagé.
Tandis qu'Henriette et Laforgue dressaient une table sur la terrasse, s'occupaient du goûter, au moment où Laugel allait sortir de la salle, Donatienne s'était approchée de lui et, la voix tremblant un peu, lui avait dit :
— Je voudrais, monsieur Laugel, vous dire quelque chose.
— Je vous écoute, mademoiselle Soubeyrou ; de quoi s'agit-il ?
Elle ferma la porte avant de revenir vers lui.
— Voilà, dit-elle, embarrassée, Maryse va partir, et

j'ai un grand chagrin de la perdre. J'ai une maison, mais je n'ai jamais eu un foyer, pas d'enfants, alors... N'est-ce pas, moi, je l'aime, vous comprenez ? Je l'aime comme si elle était ma fille. Quand je pense qu'elle ne reviendra plus !
Elle était là, droite devant lui, dans sa simple robe noire. Elle serrait de toutes ses forces les paumes de ses mains l'une contre l'autre. Elle le regardait, le visage pâli, les yeux remplis de larmes. Jamais plus pathétique visage de femme n'était apparu à Laugel ; jamais la Gorgone n'avait découvert à un homme tant d'humaine beauté ; jamais Donatienne Soubeyrou, même dans sa jeunesse, n'avait eu plus de splendeur que dans cet instant, transfigurée, exhaussée par cet amour maternel refoulé, inassouvi, et dont la passion éclatait comme s'épanouit sous l'ardent soleil la plus magnifique des fleurs.
Emu plus qu'il ne l'eût voulu, le romancier affirmait :
— Soyez sûre que Maryse vous aime, que jamais elle n'oubliera ce que vous avez fait pour elle, et ne doutez pas qu'elle reviendra égayé votre maison, car j'ai la conviction qu'elle sera heureuse.
— Dieu vous entende !
Laugel fit un pas pour sortir.
— Attendez, dit Donatienne, qui s'était un peu remise. Je veux vous croire ; mais je voudrais, cette enfant, l'attacher à notre pays. Je vous ai parlé l'autre jour de ce champ, de cette source. Eh bien ! je la lui donne !
— Ah ! Mademoiselle !
Laugel ne put en dire davantage : il venait de recevoir un tel coup !
— Seulement, continua Donatienne, je ne suis pas riche, je ne peux pas faire des travaux.
— Ne vous inquiétez de rien ; faites votre don : je me charge du reste.
— Le papier est fait, il est déjà chez le notaire de Galléga. Voulez-vous vous charger de le dire à Maryse ?
— Avec joie.
— Merci.
Ouvrant la porte, il s'effaça pour laisser passer cette montagnarde que la nature avait douée de toute la beauté humaine, à laquelle le Ciel avait donné la noble et divine bonté.

Lorsque Donatienne et Laugel reparurent, Laforgue, Henriette et les deux jeunes gens, qui les attendaient sur la terrasse, les regardèrent curieusement. Le romancier était encore mal remis du tumulte qui l'avait bouleversé.
— Tu ne sais pas, Maryse, que ta cousine Donatienne a beaucoup de chagrin à la pensée que tu ne reviendras plus au mont. Elle croit que tu vas l'oublier quand tu seras mariée.
— Oh ! Dona, ma pauvre Dona ! Comment peux-tu croire une chose pareille !
Maryse, d'un mouvement spontané, était allée vers sa cousine, elle l'embrassait, la berçait dans ses bras, et s'adressant à Serqueuse :
— N'est-ce pas que nous reviendrons ?
— Si vos cousines veulent bien de moi.
— Certainement, elles veulent ; Du reste, je laisserai ma chambre installée.
Donatienne souriait et la bonne Henriette secouait sa grosse tête en signe de joie.
— Eh bien ! dit Laugel, asseyez-vous tous : Serqueuse, versez, pour que nous buvions à vos fiançailles.
Lorsque chacun se fut saisi de son verre, le romancier reprit :
— Nous buvons aux fiançailles de ces enfants, mais saluons d'abord le beau geste des demoiselles Soubeyrou qui donnent en dot à Maryse la source de Précostal !
L'effusion fut générale : Donatienne et Maryse pleuraient d'une joie qu'elles confondaient ; Henriette souriait à l'étable neuve, Laforgue aux miettes qu'elle recueillait, Laugel au paquet d'actions promis par Barrier. Serqueuse semblait ne pas se mêler à cette joie générale.
— Eh bien ! Serqueuse, vous n'êtes pas content ?
— Est-ce un piège ? Vous m'avez dit l'autre jour : « La main de Maryse est vide ».

(à suivre)

FRIMAX prévient son honorable clientèle qu'elle n'est plus représentée par M. A. Widmer.

S. A. Max THUM - Genève